

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF670

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 79

Supprimer les alinéas 16 et 17.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de supprimer des dispositions adoptées au Sénat qui revêtent un caractère imprécis et peu opérant.